



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

syndics

Question écrite n° 104067

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le projet de loi relatif aux syndics et plus particulièrement sur la demande des associations de consommateurs et de copropriétaires quant à l'ouverture d'un compte bancaire séparé sans possibilité de dispenses afin de lutter contre les abus des syndics quant à leur rémunération. Il souhaiterait qu'il lui précise quand ce texte viendra en discussion devant la représentation nationale et si son ministère entend soutenir le principe d'ouverture automatique et sans dispense d'un compte bancaire séparé comme le réclament les associations de consommateurs et de copropriétaires.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a, pour ce faire, procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104067

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3291

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5195